

Lors de l'expertise judiciaire, l' **expert ripou ou corrompu**, a complètement ignoré mon dire du 11/01/2005.

Ce dire montre par des opérations accessibles à des élèves de classes élémentaires que :

- ❶ Il n' y aurait pas eu de canalisation d' eau sur le trajet d' une canalisation d' assainissement partant d' un tabouret (boîte de branchement) de 130 cm de profondeur.
- ❷ Il était possible (et il est toujours possible), de desservir l' annexe de M. Roirand, sans pompe de relevage, comme il était prévu.

Malgré cela l' expert a confirmé le faux dans son rapport d' expertise du 29 octobre 2005 et n' a pas indiqué la solution sans pompe de relevage.

Malgré cela mes avocats ripoux ou corrompus n' ont pas non plus voulu soutenir mon dire auprès de l' expert, M. Prenaud.

Ce n' est pas faute d' avoir secoué particulièrement Maître Lombard ! Rien à faire.
Voir la correspondance à ce propos dans

Malgré cela la commune de Haute Goulaine à continué de faire valoir, pour sa défense, au fil des ans, les conclusions de l' expert, qu' elle savait aussi fausses que son affirmation de départ.

Dans ces conditions il s' avère que la commune de Haute Goulaine a privé, en toute cruauté et inhumanité, et sans raison, M. et Mme Roirand d' un assainissement à la mesure de ce qui était convenu, possible et dans le budget prévu, depuis près de 12 ans maintenant.

Les conséquences dramatiques de cette Expertise ripou

Cette situation a créé immédiatement des problèmes économiques, puis d' exclusion sociale, de solitude extrême et de désespoir.

Puis ERDF s' appuyant sur les fausses conclusions de l' expert a coupé le branchement provisoire le 11/07/2012.

Nous avons l' opportunité de le recouvrer depuis octobre 2014, mais nous avons appris que **Madame Chapeau, qui n' était pas partie dans le jugement, s' oppose à ce recouvrement et menace d' une procédure d' insalubrité si nous refusons une médiation !**

Ce qui est un abus de pouvoir, du chantage et une obstruction à la justice.

Nous allons porter plainte avec constitution de partie civile.

Cette coupure a été un gouffre financier qui a englouti nos dernières économies.
C' est aussi une descente aux enfers inimaginable.

Les impôts s' appuyant aussi sur les fausses conclusions de l' expert et rajoutant aussi des faits inventés, ont exigé des taxes foncières et d' habitation pour une construction

- Dont le gros œuvre n' est pas terminé.
- Le sol est toujours en béton brut.
- La maison n' est pas isolée.
- Sans assainissement, donc avec 0 sanitaire.
- Sans électricité.

Nous sommes saisis sur ma retraite, parce que nous ne pouvons pas payer.

**Notre construction ne sera jamais terminée et ne vaut rien.
Tout le labeur de notre vie s' est envolé.**

Tout ça par la folie d' une commune qui n' a pas voulu corriger ses erreurs et qui s' est retranché de façon ignoble derrière les conclusions d' un expert ripou, alors qu' elle savait pertinemment que ces conclusions étaient fausses.

Nous ne pourrons certainement jamais retrouver notre dû, car les avocats ne veulent pas défendre ce dossier épineux qui ne l' est pourtant que par la faute de leurs confrères ripoux.